

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR  
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

**Conditions générales :**

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

**Pharmacie :**

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

**Radiologie et Biologie :**

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

**Optique :**

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

**Rééducation :**

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

**Dentaire :**

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

**Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

**Adresses Mails utiles**

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**Déclaration de Maladie**

N° W19-417780

- Maladie     Dentaire     Optique     Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01584    Société : RAM

Actif     Pensionné(e)     Autre

Nom & Prénom : TADLI ABDELJALIL

Date de naissance : 24-09-1953

Adresse : CALIFORNIA GOLF RESORT IMA 21 B HUE BOUSKOUFA

Tél. : 0661450615    Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Dr. Nouzha FIGUIGUI**  
Gynécologue - Accoucheur  
12 JUN 2019 05 22 30 47 53 / 06 97 80 74

Date de consultation : 05 JUN 2019

Nom et prénom du malade : TADLI HANIA Age:   

Lien de parenté :  Lui-même     Conjoint     Enfant

Nature de la maladie : à Plectin général

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CHT*    Le : 05/06/19

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



Docteur NEZHA FIGUIGUI

Ep. ZEMMOURI

SPECIALISTE

Gynécologie Obstétrique  
Chirurgie Gynécologique  
Accouchement - Stérilité  
Echographie

Sur rendez-vous

الدكتورة نزهة الفكيكي

الزموري

اختصاصية

أمراض النساء و الولادة  
الجراحة النسوية  
الولادة - العقم  
الفحص بالجهاز الصوتي

بالموعد

Casablanca, le : 12.06.2019 في: الدار البيضاء

Mme TADLI Hania

- GYNO PEVARYL 150 mg ovule : B/3

1 ovule au coucher. à introduire profondément dans le vagin

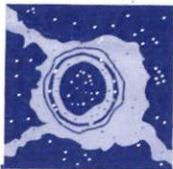
30  
20



GRANDE PHARMACIE COMMERCIALE  
Othman ALAMI  
9, Bd. Mohammed V. CASAB  
Tél: 05 22 26 23 12

Dr. Nouzha FIGUIGUI  
Gynécologue - Accoucheur  
Tél: 05 22 30 47 63 / 06 97 90 71 46





# LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

## DEMANDE D'EXAMEN HISTO - CYTOPATHOLOGIQUE

Dr. Nouzha FIGUIGUI

Gynécologue - Accoucheur

Tél : 05 22 30 47 63 / 06 97 90 71 46

Ordonnance du docteur : .....

Nom et prénom : **TADLI HANIA** MR  MME  MLE  ENF

Age : **58 ans** .....

Référence : .....

Siège et nature du prélèvement : .....

Cytologie :

- Frottis de dépistage : - Vagin  Exocol  Endocol  Endometre

- Date des dernières règles : .....

- Traitements éventuels : .....

Renseignements cliniques et paracliniques : .....

.....

.....

.....

Radiographies : .....

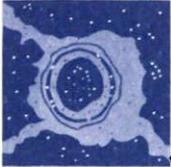
.....

Date : **12 JUIN 2019** Signature :

**Dr. Nouzha FIGUIGUI**

Gynécologue - Accoucheur

Tél : 05 22 30 47 63 / 06 97 90 71 46



# LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

**FACTURE**  
FACTURE : 9262

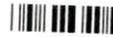
CASABLANCA LE : 13/06/2019

Analyses effectuées le: 13/06/2019

Pour.....: **Mme TADLI HANIA**

Sur prescription du: Dr FIGUIGUI NEZHA

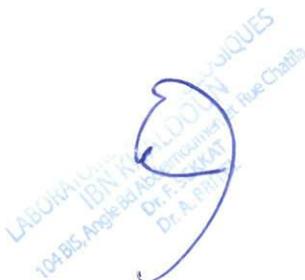
Code.....: 2GR6266

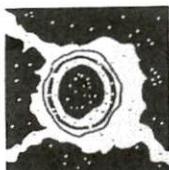


Organisme.....: **NC**

**Montant Net : 250.00 Dhs**

Arrêtée la présente facture à la somme de :  
DEUX CENT CINQUANTE Dhs 00 Cts





## LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

**Dr. SEKKAT F.      Dr. BRITEL A.**  
**ANATOMOCYTOPATHOLOGISTES**

Nom : TADLI HANIA

Docteur : FIGUIGUI NEZHA

Age : 58 ans

Date de réception : 13/06/2019

Organisme : NC

Code Patient : 2GR6266

Organe : Col utérin.

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : FCV.

Cf. N° 2GR6266 : Frottis d'aspect mal conservé, à caractère très inflammatoire (+++) de type mixte avec remaniements métaplasiques matures.

L'examen concerne deux étalements non répertoriés, montrant le même aspect cytologique. Le fond est inflammatoire, riche en polynucléaires neutrophiles sans agent pathogène identifiable. La desquamation malpighienne est faite essentiellement de cellules intermédiaires, isolées ou groupées en amas. Elles sont d'allure régulière avec un rapport nucléo-cytoplasmique conservé et une chromatine nucléaire régulièrement répartie. Certaines cellules présentent une augmentation modérée de la taille nucléaire. Il n'est pas retrouvé de cellule endocervicale.

CONCLUSION : - Frottis hypotrophique et inflammatoire.  
- Un contrôle cytologique est souhaitable après traitement.

Signé : Dr. F. SEKKAT \*\*